

MICHEL GAILLARD
Garant de la concertation
Document et Décision de référence :
Lettre du Président de RFF en date du 18 mars 2011
Décision CNDP du 6 avril 2011

**CONCERTATION RELATIVE AU PROJET DE PROLONGEMENT DU RER E
A L'OUEST**

COMPTE RENDU de Michel GAILLARD

Sommaire

**1/ LE CONTEXTE DE CETTE CONCERTATION, SES MODALITES ET SON
CALENDRIER**

**2/ LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION ET LE CONTENU DES
ECHANGES**

3/ BILAN DE CETTE CONCERTATION

1- LE CONTEXTE DE CETTE CONCERTATION, SES MODALITES ET SON CALENDRIER

Le prolongement du RER E à l'ouest a été soumis à un débat public d'octobre à décembre 2010, le compte rendu de ce débat ainsi que le bilan qu'en a tiré le Président de la CNDP ayant été publiés le 7 février dernier. Suite à ces publications, Réseau ferré de France et le STIF ont pris la décision de poursuivre les études de ce projet jusqu'à sa mise à l'enquête d'utilité publique et de conduire celles-ci dans le cadre d'une large concertation, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP le 6 avril 2011. Neutre et indépendant du maître d'ouvrage, le garant a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation précitée, notamment à la qualité de l'information donnée au public et à celle des échanges avec les participants des réunions de cette concertation.

Cette concertation qui fait suite au débat public, devait être l'occasion d'enrichir le projet dans la phase d'étude du schéma de principe afin de mieux préparer le dossier d'enquête publique à venir. Parmi les questions à débattre avec le public, deux émergeaient particulièrement des échanges ayant eu lieu lors de ce débat: celle des nuisances sonores associées au futur RER E et celle de l'insertion des ouvrages à Nanterre.

Lors du débat public également, un des leitmotivs exprimés par les participants concernait l'urgence de la réalisation de ce projet. C'est avec ce souci que RFF et le STIF se sont donné comme objectif un lancement de l'enquête publique dès début 2012, donc une finalisation du dossier de cette enquête avant fin 2011. Pour atteindre cet objectif, les porteurs du projet ont retenu comme calendrier de saisir l'autorité environnementale dès septembre 2011 afin de disposer de son rapport en décembre, les instances de décision de RFF et du STIF délibérant sur le dossier d'enquête au plus tard en novembre pour le premier, en décembre pour le second. Fin 2011, la saisine du Préfet serait alors possible.

De ce fait, le calendrier de la concertation accompagnant la préparation de ce dossier d'enquête a retenu la plage de juin à septembre pour l'organisation de réunions publiques destinées à présenter l'avancement des études préparatoires à son élaboration.

Ainsi auront été organisées 7 rencontres, à savoir :

- 30 mai à Nanterre (impacts du tracé sur le territoire de la commune)
- 8 juin à Neuilly-sur-Seine (le tracé sur l'axe Maillot-Défense, les nouvelles gares)
- 16 juin à Mantes-la-Jolie (évolutions du pôle d'échange)
- 22 juin aux Mureaux (les services de desserte qui seront offerts)
- 11 juillet à Poissy (les impacts bruit)
- 19 septembre à Nanterre (les impacts bruit, suite)
- 23 septembre à Poissy (présentation des conclusions de l'étude d'impact)

Ouverte au public, cette concertation visait en tout premier lieu à poursuivre le dialogue avec les élus et la société civile organisée du territoire. Débutant à 19h00, les rencontres ont duré environ deux heures chacune.

On retiendra, au titre de la bonne information du public, qu'un site Internet du projet a été ouvert à la fin du mois d'avril, site comportant toutes les informations utiles sur le projet et sur la démarche de concertation engagée.

2- LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION ET LE CONTENU DES ECHANGES

A Nanterre, le 30 mai, la réunion a rassemblé une quarantaine de personnes, rencontre marquée par les interventions de son maire qui a rappelé que la ville de Nanterre allait devoir intégrer dans son environnement urbain plusieurs projets structurants, notamment Eole, la ligne nouvelle Paris Normandie, le métro en rocade Grand Paris Express et le prolongement du RER E. Il a, à cet égard, appelé à la désignation d'un coordonnateur des maîtres d'ouvrage.

Nanterre accepte le projet EOLE, mais considère que les conditions de passage sur son territoire ne sont pas encore remplies. Le maire a rappelé que Nanterre avait déjà payé un prix important pour les infrastructures routières et ferroviaires, méritait à ce titre des compensations, concluant son intervention par l'exposé de sept points de vigilance.

La rencontre a été très riche avec plusieurs intervenants qui se sont exprimés, Patrick Jarry concluant que des propositions et avancées « positives » avaient été faites sur les questions d'insertion urbaine et d'environnement sur le territoire de sa ville.

A Neuilly le 8 juin, la création et l'insertion d'une gare à Porte Maillot et la localisation de la gare de la Défense sous le CNIT ont été au centre des échanges avec un public d'une vingtaine de personnes et en présence du Maire de la ville.

A Mantes le 16 juin, et en présence du Sénateur des Yvelines qui préside la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY), un public clairsemé a pu échanger avec RFF et le STIF sur la recherche de solutions concernant le relogement de certaines activités de la ZAC, les entrées de la gare, l'insertion dans le projet Mantes Université, le Président de la CAMY insistant aussi sur l'importance du lien entre Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

Le Président du Comité des usagers des transports de l'ouest francilien a exprimé une attente de solutions, même partielles, pour améliorer le quotidien des usagers sans attendre la mise en service d'EOLE. Il a souhaité que les associations participent à un suivi régulier de l'avancement du projet, RFF confirmant que la concertation se poursuivrait, notamment pendant la période du chantier.

Le 22 juin aux Mureaux, le Maire a souligné sa volonté de voir le projet Eole s'intégrer dans la problématique plus large des transports et des déplacements sur le

territoire de Seine Mauldre. Il s'est interrogé sur la manière dont sera traité le lien rive gauche / rive droite, avec les questions du rabattement vers la gare, du stationnement et du franchissement de la Seine. Il souhaite que le territoire de Seine Aval soit pensé dans sa globalité, car plusieurs axes structurants traversent son territoire : l'axe fluvial, l'axe autoroutier et l'axe ferroviaire. Il a, par ailleurs, demandé quelles étaient les améliorations prévues sur la ligne d'ici à 2020.

Le 11 juillet à Poissy la rencontre a réuni une vingtaine de participants pour évoquer la question des nuisances sonores, la réglementation « bruit » ainsi que la méthodologie d'élaboration des cartes de ces nuisances liées à l'exploitation du RER E à un horizon d'une quarantaine d'années. Ce thème du bruit était également à l'ordre du jour de la réunion **à Nanterre le 19 septembre**, l'objectif principal étant alors de présenter le résultat des mesures du bruit dans la situation actuelle, le long de la ligne entre Nanterre et Mantes, et les résultats des simulations concernant ce bruit à l'horizon de 40 ans après la mise en service du RE E. Le thème des mesures correctives pouvant être envisagées, selon les caractéristiques de ces nuisances et des conditions locales de mise en œuvre de ces mesures, a également été débattu avec l'assistance. Cette rencontre fût aussi l'occasion d'évoquer la gêne créée par les vibrations, un expert du sujet ayant expliqué les différentes origines de celles-ci et les comportements très différenciés des milieux dans lesquels elles se propagent, donc de la gêne induite pour les riverains de l'ouvrage.

Ultime rencontre de cette concertation, **la réunion du 23 septembre à Poissy consacrée à une présentation de l'étude d'impact**. Une quarantaine de personnes participaient à celle-ci, notamment une délégation notable des habitants du quartier de l'île des Mignots, particulièrement sensibles au thème des nuisances sonores. Outre la présentation synthétique de cette étude, le rappel des conclusions relatives à la mesure du bruit le long du tracé du projet mais aussi de la réglementation concernant ces nuisances, la réunion aura été l'occasion pour le maître d'ouvrage de rappeler que la phase de concertation qui s'achevait ne mettait pas un terme au dialogue avec les populations. La période de l'enquête publique qui pourrait s'ouvrir début 2012 sera un temps privilégié pour l'expression de chacun, concerné par le projet. Au-delà, RFF et le STIF poursuivront la concertation avec les riverains, tant en ce qui concerne le traitement des nuisances liées au fonctionnement du RER E prolongé que celles imputables aux travaux de réalisation du projet.

3/ BILAN DE CETTE CONCERTATION

Cette phase de concertation préparatoire à l'élaboration du dossier d'enquête publique a permis aux porteurs du projet de revenir sur des attentes exprimées lors du débat public, ceci avec des éclairages plus approfondis, voire nouveaux, sur les questions soulevées alors : celles liées aux nuisances sonores en particulier, mais aussi celles concernant l'aménagement urbain de Nanterre, l'insertion des gares nouvelles – Porte Maillot, La Défense, La folie - ou les aménagements de celles existantes – Mantes, Poissy.

De ce point de vue, la concertation engagée à atteint correctement son objectif : poursuivre le dialogue et approfondir des questions difficiles soulevées lors du débat public, ceci dans la perspective de finaliser le dossier d'enquête publique en intégrant au mieux les attentes du public concerné.

Si l'on met à part les rencontres consacrées à l'intégration du projet à Nanterre et à la présentation de l'étude d'impact à Poissy, force est de constater que ces réunions de concertation on peu mobilisé les publics sollicités: si les Maires du lieu des réunions ont marqué celles-ci de leur présence et de leurs interventions, peu d'élus et peu d'associations ont répondu positivement à l'invitation de RFF à participer à ces rencontres. Quelle interprétation donner à ce constat ?

Une version positive de cette interprétation est de considérer que le débat public avait parfaitement rempli son rôle : information et questionnement du public sur le projet et expression des avis de ce même public sur celui-ci avaient été suffisamment riches pour que soient satisfaites les attentes de ce public d'être informé sur le projet et de pouvoir exprimer son avis. Pourquoi, dès lors, consacrer à nouveau du temps à la poursuite de ces échanges? Question pertinente au moment où se prépare un nouveau débat public qui traitera du dossier de la ligne nouvelle Paris Normandie, un dossier qui concerne très directement les interlocuteurs ciblés par la concertation sur le RER E.

Complémentaire à l'observation précédente, l'intérêt porté à cette concertation par les publics visés a pu souffrir de la proximité dans le temps entre la période de celle-ci et la fin du débat public : quelques mois seulement séparaient les deux évènements, période trop courte pour que soient remobilisés les acteurs intéressés par le dossier. Qui plus est, la période retenue, soit fin juin/mi septembre, n'était probablement pas la plus favorable.

Rappelons cependant que l'attente fortement exprimée lors du débat public d'une mise en service le plus tôt possible du RER E prolongé, donc d'un lancement rapide de l'enquête publique, imposaient le choix qui a été fait par les porteurs du projet quant à la période et à l'agenda de cette concertation.

Fait à Paris le 6 octobre 2011